



Emballages des fruits et légumes : le gouvernement perpétue le plastique

Un projet de décret reporte l'interdiction des emballages en plastiques pour plus d'une trentaine de fruits et légumes.

Aux amoureux des polymères de synthèse, la France se prépare à faire un beau présent en l'objet d'un avenir prolongé. Le gouvernement a livré la liste des fruits et légumes qui pourraient continuer à être vendus sous emballage en plastique après 2022. Elle est longue comme un jour sans pain.

Sous Cellophane jusqu'au 30 juin 2023

À en lire rapidement la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire adoptée l'an dernier, 2022 devait pourtant sonner le glas de ce type de conditionnement pour les végétaux. Elle ménage, cependant, quelques exemptions à la mesure. Celles-ci concernent entre autres les produits présentant « un risque de détérioration lors de leur vente en vrac ». Leur liste n'était pas établie.

C'est chose quasi faite. Le 12 mars, le gouvernement a transmis à la Commission européenne un projet de décret dressant l'inventaire des végétaux susceptibles d'échapper à la règle. Il en va ainsi des « tomates à côtes, tomates allongées relevant du segment cœur, tomates cerises, oignons primeurs, navets primeurs, choux de Bruxelles, haricots verts, raisin, pêches, nectarines et abricots », qui pourront être vendus sous Cellophane jusqu'au 30 juin 2023.

Un sursis supplémentaire pour les « fruits cueillis à pleine maturité »

Les plastiques enfermant « les endives, les asperges, les brocolis, les champignons, les pommes de terre primeurs, les carottes primeurs, et les petites carottes » bénéficient d'un sursis jusqu'en 2025, de même



que ceux confinant « la salade, la mâche, les jeunes pousses, les herbes aromatiques, les épinards, l'oseille », ou encore « les cerises, les canneberges, les airelles et les physalis ».

Certains fruits et légumes, enfin, pourront continuer à suer dans leur enveloppe jusqu'en juillet 2026. C'est le cas des « fruits cueillis à pleine maturité », mais aussi des framboises, fraises, myrtilles, mûres, groseilles, et kiwis. Passé cette date, enfin, l'agro-industrie devra vendre ses fruits et légumes comme cela se fait sur tous les marchés : dans des poches en papier. À moins qu'elle ne décroche, d'ici là, un nouveau sursis.

Lien article :

<https://www.humanite.fr/emballages-des-fruits-et-legumes-le-gouvernement-perpetue-le-plastique-701494>

